

Entente sectorielle de développement jeunesse dans la région du Bas-Saint-Laurent 2026-2028



COLLECTIF RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
DU BAS-SAINT-LAURENT

Enveloppe budgétaire : 2 996 915 \$

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 160 000 \$
- Les huit MRC du Bas-Saint-Laurent : 200 000 \$
- Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent : 40 000 \$
- Santé Québec - Établissement CISSS du Bas-Saint-Laurent : 712 440 \$
- Fonds propres à COSMOSS : 1 884 475 \$

Objectif général :

- Soutenir la mise en œuvre des plans stratégiques locaux 2026-2028 dans les huit territoires de MRC du Bas-Saint-Laurent, favorisant le développement du plein potentiel des jeunes, de la grossesse à l'âge adulte, dans une perspective d'égalité des chances.

Objectifs spécifiques :

Les partenaires, réunis par la démarche COSMOSS, collaborent autour de cinq enjeux déterminants sur le parcours de vie des jeunes et des familles :

- Développement des tout-petits
- Persévérance scolaire et réussite éducative
- Santé et bien-être
- Passage à la vie adulte
- Prévention de la maltraitance

Depuis plus de 20 ans, COSMOSS fédère tous les réseaux concernés par la jeunesse : la santé et les services sociaux, l'éducation, la petite enfance, les secteurs municipal, de l'emploi et du milieu communautaire.

Avec la participation financière de :

